

clarinfo

n°48

la lettre à vivre des Clarifontains - PRINTEMPS/ÉTÉ 2024

www.clairefontaine-en-yvelines.fr



SPECIAL BUDGET PRIMITIF 2024

Lire en page 16

sommaire

Clairefontaine d'hier
à aujourd'hui > p.03

clari en bref > p.08

BUDGET PRIMITIF
2024 > p.16

Clari loisirs > p.21

Agenda > p.24



à ne pas
manquer...

DIMANCHE 9 JUN 2024
ELECTIONS EUROPÉENNES

Hall d'entrée de l'école
Ouverture du scrutin à 8 h
Clôture du scrutin 20 h



édito

Chères Clarifontaines, chers Clarifontains,

Dans le dernier bulletin municipal de juin dernier, nous avons présenté le bilan de notre action pour les trois premières années complexes de ce mandat. Nous sommes entrés, maintenant, dans les deux dernières années de notre mandat et comme je l'ai rappelé, lors de mes vœux, il nous reste de très importants projets pour notre commune.

Depuis le début de cette année 2024, nous avons ouvert trois projets très importants pour l'avenir du village avec la rénovation et le réaménagement de l'école, le projet de rénovation mairie/grange et la rénovation de la Salle des Fêtes André Moutier. En complément de ces projets, nous avons démarré la réhabilitation complète du presbytère pour laquelle nous avons sollicité la subvention DETR pour 30 % et celle du fond vert pour 50 %.

Pour concrétiser et assurer le suivi de ces projets nous avons mis en place trois nouvelles sous-commissions sous la responsabilité de Mr Fabien Daurat responsable en charge de la compétence « Travaux ». Je rappelle que nous finalisons, en partenariat avec l'agence Ingénéry, les diagnostics énergétiques des bâtiments communaux et poursuivons, dans le cadre de ces projets, le dossier de rénovation des chauffages communaux sous la responsabilité de Mr Dominique Bardin.

Ces projets vont nécessiter une forte implication des élus, car en plus de définir les besoins futurs, puis établir des cahiers des charges, il faut rechercher les financements, tâche qui se complique cette année avec l'annonce par le département d'une année « blanche » au titre des subventions. Ce que l'on peut traduire par : « peu de nouveaux contrats « ruraux » seront éligibles en 2024 ».

Vous pourrez découvrir, également dans ce numéro, les premières constatations et statistiques des mesures prises en matière de sécurité routière et l'article détaillé de Mr Dominique Bardin sur la situation financière 2024 de la commune. Avec un excédent de clôture de 2.620.520,40 € et aucun emprunt, nous pouvons engager en toute sérénité ces projets d'investissements.

Pour faire suite à la grave agression de 2 chiens envers un promeneur, je souhaite vous rappeler, dans ce numéro, la réglementation particulière qui s'applique pour les propriétaires d'animaux domestiques et en particulier pour les propriétaires de chiens dit « dangereux » qui sont classés en catégorie 1 et en catégorie 2.

Un dernier point, je vous invite à lire l'article concernant « l'appel au civisme ». Il nous concerne tous. Merci.

Je vous souhaite un bel été.

Le Maire
Jacques Troger

Dernières minutes

ORGANISATION DES JOP 2024 DANS LES YVELINES

Le département des Yvelines accueillera dans quelques mois plus d'une dizaine d'épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Pendant cette période, le trafic routier et les lignes de transports publics seront perturbés, en particulier autour des sites olympiques et des parcours des épreuves sur route.

Pour prévenir au mieux ces désagréments, la Préfecture des Yvelines a élaboré un plan de communication destiné à informer largement les habitants et les professionnels du département sur les impacts à prévoir et les solutions envisagées.

Pour une parfaite information, vous trouverez sur le site anticiperlesjeux.gouv.fr :

- Des informations claires sur l'impact des jeux
- Un accompagnement et des conseils pour identifier les solutions de déplacement

CLIN D'OEIL



Il est de retour et doublement efficace. Le nouveau et impressionnant radar, installé à l'entrée de la Villeneuve à Rambouillet, flashe dans les deux sens de circulation. Restez vigilants, il en coûte quand même un point de permis et 90 €.

CLARI INFO est édité par la Mairie : 1, place de la Mairie 78120 Clairefontaine-en-Yvelines • Tél. 01 34 84 50 68

• Site internet : www.clairefontaine-en-yvelines.fr • Président d'honneur : Jacques Troger • Présidente de la commission de l'information et de la communication : Corinne Godin • Rédactrice en chef : Jacques Troger • Conception et mise en page : Fabrice Guérin

• Ont participé à la réalisation de ce numéro : D.Bardin, C.Colasse, C. Comte, D.Ezat, C. Godin, M. Lebon, H. Leyland, C. Mertens, A. Paris, B. Sauner, J. Troger • Photos : D.R.

• Imprimeur : HAWAII COMMUNICATION • ISSN : 04 3 332 280 Dépôt légal : décembre 2004. Numéro gratuit, ne peut être vendu

CLAIREFONTAINE D'HIER À AUJOURD'HUI



▲ Alexis & Anne France FAUVARQUE

LE MOULIN DE VILGRIS

Voilà 5 ans que nous sommes tombés amoureux de la Vallée de Chevreuse et plus particulièrement du Moulin de Vilgris.

Originaires du Nord, nous avons décidé une reconversion professionnelle dès 2015. Le projet de reprendre une Maison d'Hôtes a très vite mûri. Il ne nous restait plus qu'à trouver le lieu de ce changement de vie !

Notre objectif était simple : se reconnecter à la nature, être dans l'hospitalité et la rencontre des personnes.

Notre « ancienne vie » à côté de Lille se définissait pour Alexis par 25 ans dans le Marketing Textile en centrale d'achats internationale et pour Anne France, à l'enseignement en université et son cabinet d'orientation pour lycéens & étudiants (activités toujours d'actualité).

Début 2019, nous découvrons le Moulin de Vilgris, le village de Clairefontaine et sa région, et là, coup de cœur absolu.

Cette propriété a été acquise en 1970 par Nicole & Georges Wilson, Homme de théâtre & de cinéma. La famille Wilson a vécu plus de 40 ans au Moulin de Vilgris. En 2009, Mme Wilson décède, puis son époux, en février 2010. Ils sont tous les deux enterrés au cimetière de Clairefontaine. Le Moulin est alors vendu par leurs deux fils, Lambert (acteur) et Jean-Marie (musicien) à Stéphanie & Thibaud Dufief en 2013.

Ils ont alors entrepris plus d'un an de travaux pour rénover les lieux et transformer une partie en Maison d'Hôtes. Ils y ont apporté un vent de modernité tout en préservant l'architecture ancienne par la mise en valeur des pierres et des vieilles poutres. En 2019, les époux Dufief décident de revendre le Moulin. Nous découvrons alors ce lieu et décidons de reprendre le flambeau.

En plus de l'activité initiale de la Maison d'Hôtes, où nous disposons de 5 chambres, nous y avons développé la Table d'Hôtes pour le dîner ainsi que la location d'espaces pour séminaires d'entreprise, télétravail, shootings et tournages de publicités ou de films... Le Moulin de Vilgris nous occupe à plus de 100% de notre temps. Une reconversion à temps plein, associée à une passion pour ce lieu incroyable !!

Autrefois, il y avait deux moulins alimentés par la Rabette : le Moulin d'en-Haut et le Moulin d'en-Bas.

**LE PROJET DE REPREDRE
UNE MAISON D'HÔTES A TRÈS
VITE MÛRI. IL NE NOUS RESTAIT
PLUS QU'À TROUVER LE LIEU
DE CE CHANGEMENT DE VIE !**

CLAIREFONTAINE D'HIER À AUJOURD'HUI

•••

Le Moulin de Vilgris dépendait de l'Abbaye Notre-Dame de Clairefontaine. C'est une vieille dame dont les fondations datent du Moyen-Âge. Nous retrouvons sa trace sur les cartes de Cassini (créées sous Louis XIV). Le bâtiment actuel a été construit au XVIIIème siècle. Le Moulin de Vilgris a traversé les époques en conservant son charme authentique. Les vieilles pierres, les poutres apparentes et le passage de la Rabette dans la cave et le parc en font un lieu chargé d'histoire, imprégné de caractère.

Au niveau du lavoir de l'Etang de Vilgris, la rivière passe sous la route et la cour intérieure du Moulin, pour ressortir dans la cave où se trouvait la roue. L'activité du meunier s'est poursuivie jusqu'en 1911. Puis, le Moulin a été transformé en habitation.

Cette belle bâtisse demande beaucoup d'attention. Nous nous attelons à la préserver et lui redonner une nouvelle jeunesse par différents travaux de rénovation. Le Moulin de Vilgris n'est pas seulement un bâtiment, c'est aussi un pan de l'histoire de Clairefontaine. Si vous l'avez connu autrefois, si vous avez des histoires, des

CETTE BELLE BÂTISSSE DEMANDE BEAUCOUP D'ATTENTION. NOUS NOUS ATTELONS À LA PRÉSERVER ET LUI REDONNER UNE NOUVELLE JEUNESSE PAR DIFFÉRENTS TRAVAUX DE RÉNOVATION

souvenirs, des photos, nous serions ravis de les entendre et les partager avec vous. L'histoire du Moulin continue de s'écrire ...

Nous ouvrons les portes du Moulin tous les ans au mois de septembre pour les journées du Patrimoine.

N'hésitez pas à venir, nous serons ravis de vous rencontrer et de vous faire découvrir ou redécouvrir. ●

Q Alexis & Anne France FAUVARQUE
www.moulindevilgris.com
06 64 50 03 82

GABRIEL ET FRANÇOISE PAUL-DAUPHIN, UN COUPLE D'ANCIENS CLARIFONTAINS

Pendant plus de 30 années, ils ont participé à la vie de Clairefontaine.

En 2017, dans un article du Clari info (N°33), nous avons relaté en quelques anecdotes l'histoire de ce couple tellement attachant. Avec une descendance, quatre enfants, quatorze petits-enfants et quarante-cinq arrière-petits-enfants, nous imaginons qu'ils ont eu une vie bien remplie et pleine de bonheur comme l'indique d'ailleurs le nom qu'ils avaient choisi pour leur propriété « la maison du bonheur » de Clairefontaine.

Mais cette année 2017, marquée par leur 70^{ème} anniversaire de mariage (le 10 octobre 1947), fut aussi la dernière passée à Clairefontaine pour Gabriel et Françoise Paul-Dauphin. Agés respectivement de 95 et 92 ans ils ont décidé, avec grand regret, de mettre en

vente leur propriété et de retourner vivre définitivement dans leur appartement parisien.

Ils étaient tellement attachés au village que depuis leur départ nous avons maintenu une correspondance avec eux et nous ne manquions pas de leur envoyer, à chaque parution, le Clari info qui leur permettait de poursuivre, par la lecture, leur ancienne vie à Clairefontaine.

Le 24 mars 2024, nous apprenions, avec une grande tristesse, que Gabriel âgé de 102 ans, nous avait quitté pour rejoindre Françoise décédée un an plutôt le 31 juillet 2023 à l'âge de 99 ans.

Aujourd'hui une page s'est définitivement tournée, mais pour toutes celles et tous ceux qui les ont côtoyés pendant leurs 30 ans de vie à Clairefontaine, ils garderont de leur présence dans notre village, un souvenir inoubliable. ●

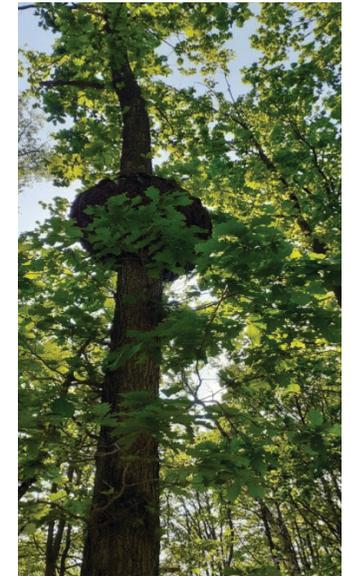
DECOUVREZ UN ARBRE RARE DE LA FORET DE CLAIREFONTAINE

La forêt de Clairefontaine, en raison de sa situation topographique et géographique (à proximité du parc animalier de Rambouillet et du centre national de football), attire beaucoup de promeneurs (à cheval, à vélo et à pied) pour faire du sport, cueillir des champignons, ramasser des châtaignes ou du muguet ou tout simplement pour respirer l'air pur et admirer les différentes essences d'arbres qui la composent : des chênes dont plusieurs centenaires, des châtaigniers gigantesques, des sapins et des pins, etc.

En dehors de son aspect historique (le passage de Napoléon pour aller à Versailles, il a fait une halte au niveau de la Croix du grand Veneur qui est située pas très loin de l'arbre de cet article), ce sont ses arbres remarquables et rares qui attirent particulièrement les promeneurs. Comme pour toute mesure, il faut un référent. Nous avons pris un arbre rare qui est accepté comme tel par tout le monde (photo 1). Sur le tronc de celui-ci, une excroissance s'est développée.

L'origine de cette tumeur est variée : soit il s'agit d'une origine qui peut être physiologique et qui survient au moment de la perte d'une branche ou d'un élagage ; l'arbre sain réagit physiologiquement pour guérir ses blessures naturellement en formant une coquille sur la blessure pour empêcher les agents pathogènes (insectes, champignons) de pénétrer le tissu, l'arbre reste sain (photo 2). Soit l'origine est climatique, un temps sec favorise le développement des insectes et un temps humide contribue au développement des champignons. Enfin, l'origine peut être topographique : un vent fort en hauteur déstabilise facilement un arbre plus que sur le bas-fond.

Tous les arbres d'essences différentes, et/ou différentes parties d'un même arbre (racines, tiges, feuilles, fleurs) n'ont pas les mêmes ennemis : le *Phylloxère* suce la sève, l'*anthracnose* altère les feuilles, l'*Encre* se propage par les racines dans les châtaigniers et les chênes, les chenilles processionnaires jouent un grand rôle dans la défoliation



▲ Photo 1



▲ Photo 2

des chênes, le *Scolyte* dans celle des pins, les *Pissodes* et les *Scolytes*, spécialement des sapins, font beaucoup de ravage en creusant des galeries dans la moelle des sapins.

Heureusement aujourd'hui, grâce au progrès de la science, aux ingénieurs forestiers et aux spécialistes phytosanitaires, le risque de contamination massive est minimisé et limité ; pour cela on mélange différentes espèces d'arbres plus résistantes aux conditions climatiques pour limiter la monoculture qui est très vulnérable.

Ce qui ne nous empêche pas d'être vigilant à l'égard de notre forêt (voir l'article de l'ONF sur les bons réflexes à adopter en forêt).

Nous souhaitons une longue vie à notre arbre, qui nous montre un aspect élané et magnifique possédant un collier comme une antenne de transmission, qui communique avec les autres. ●

Q Djavid EZAT, Conseiller Municipal de Clairefontaine
Vice-Président de la commission Education-
Environnement PNR.

LES BONS REFLEXES A ADOPTER EN FORET

Soucieuse de préserver les forêts et d'y accueillir du public, l'ONF donne des conseils pour réussir sa sortie en forêt.



Faire ou ne pas faire

Voici la question que tous les promeneurs devraient se poser en allant en forêt. Comme partout, il y a des règles à respecter avec l'objectif de protéger le patrimoine naturel dont il convient de préserver la richesse écologique.



Les déchets

Premier réflexe : Conserver ses déchets car il n'y a pas de poubelle en forêt. Il est donc obligatoire de les garder et de les ramener chez soi. Une bouteille abandonnée peut devenir un véritable piège pour les petits animaux.



Le feu

Deuxième réflexe : Ne jamais faire de feu. Le feu est le pire ennemi de la forêt. Il faut donc bannir les feux de camps, les barbecues, et surtout la cigarette qui est la cause principale des départs de feu. **Abstenez-vous de fumer pendant votre promenade.**



Les animaux de compagnie

Troisième réflexe : L'ONF rappelle que du 15 avril au 30 juin, les chiens doivent **obligatoirement être tenus en laisse** et cette obligation est valable toute l'année pour tous les chiens classés en catégorie 1 ou 2 (voir l'article dans ce numéro).



La cueillette

Quatrième réflexe : Cueillir et ramasser font partie des plaisirs simples de la sortie en forêt mais des prélèvements excessifs menacent leur présence. C'est pourquoi seuls sont autorisés les ramassages en quantités limitées. **Toute cueillette à des fins commerciales est interdite**



Les véhicules motorisés

Cinquième réflexe : Si certains seraient tentés de faire une balade avec leur 4/4, leur quad, leur moto, ou autre engin motorisé sur les chemins forestiers, l'ONF rappelle que **cela est strictement interdit.**



Se protéger des tiques

Sixième réflexe : La tique, parasite de petite taille mais visible à l'œil nu. Installée près du sol et dans la végétation elle attend un hôte de passage. Cou, aisselle, pli des genoux ou cuir chevelu sont ses zones d'accrochage. Elle se nourrit de sang et peut transmettre la maladie de Lyme. Pour se préserver, il est recommandé de **porter des vêtements longs, couvrant les bras et les jambes** et d'utiliser un produit répulsif contre les tiques. ●

DES FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Bords de route, jardins, chantiers, champs : aucun espace végétalisé n'est à l'abri du feu. 80% des feux naissent à proximité des zones bâties. Plus la végétation est fine et sèche et plus elle s'enflamme vite.

Le changement climatique, qui contribue à l'assèchement de la végétation, augmente le risque de feux de forêt et de végétation.

9 feux sur 10 sont d'origine humaine.

La moitié de ces feux est due à des imprudences ou des comportements dangereux. Ces imprudences sont aussi bien le fait des touristes que des résidents.

80% des feux se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations.

Les études scientifiques concluent que le changement climatique, par l'augmentation de l'intensité et la durée des sécheresses et des températures caniculaires, favorisera l'éclosion et le développement des feux.

La prévention du risque de feux de forêt et de végétation passe avant tout par des comportements responsables.

Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu :

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer. Si vous fumez dans votre voiture soyez vigilant aux morceaux incandescents qui peuvent partir depuis une fenêtre ouverte.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main.
- Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année, hors période de sécheresse c'est mieux.

- Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.
- Vous êtes propriétaire de forêt sensible aux incendies (type résineux) ? entretenez et débroussailliez vos bords de routes (2 Mètres minimum sont recommandés)
- Vous constatez une route forestière de la commune bloquée par un arbre ? Ou une voiture mal garée devant un accès à une route forestière ? signalez-le à la mairie.
- Vous aimez les feux d'artifice ? Laissez les professionnels les organiser pour le plaisir de tous.

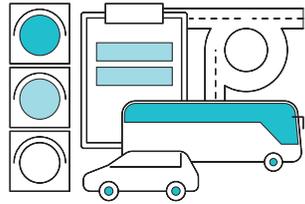
Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières années, lorsque notre département est en état de sécheresse.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.

Les bons réflexes si un feu se déclenche sur notre commune :

- N'utilisez pas l'eau courante : les pompiers en ont besoin pour protéger les habitations exposées.
- Restez chez soi et attendez que l'on vienne vous chercher si nécessaire
- Vous voulez aider, vous tenir informé ? Laissez votre véhicule à l'abri chez vous. Le centre du village risque d'être bloqué par les forces de l'ordre pour privilégier les accès aux pompiers.
- Vous vivez dans une maison isolée de tout voisinage, communiquez votre situation en mairie pour pouvoir être alerté en cas d'incendie. ●

Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr



Sécurité routière

La pose des 5 radars pédagogiques a permis de renforcer l'impact des mesures de limitation de vitesse mises en place l'été dernier. Début mars, les premiers relevés de flux et de vitesse des

radars pédagogiques, réalisés par chacun dans les deux sens de circulation, ont permis de premiers constats avec les mesures :

- De vitesse moyenne et de V85, vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules légers dont la vitesse n'est pas réduite par la circulation des autres véhicules.
- De nombre de véhicules, la différence entre véhicules légers et poids lourds n'étant pas disponible, à la différence des mesures réalisées fin 2021 et début 2022 pour établir un diagnostic de situation.

On constate un réel ralentissement des véhicules sur la rue principale, rue de Rochefort et rue de Rambouillet, 1/3 des véhicules respectant la réglementation de vitesse en vigueur sur les deux sections couvertes.

Rue de Rochefort

- Vitesse moyenne en semaine : 34km/h vers Rochefort ; 36 km/h vers le centre
- V85 : 43km/h vers Rochefort ; 44 km/h vers le centre
- V85 en 2022 : 52 km/h vers le centre

Centre village, côté rue de Rambouillet

- Vitesse moyenne semaine : 34km/h vers Rambouillet ; 35 km/h vers le centre
- V85 : 40km/h vers Rambouillet ; 43 km/h vers le centre
- V85 en 2022 : 46 km/h vers le centre

En revanche, route de la Celle, la vitesse des véhicules reste excessive, même si elle a quelque peu diminué, 7% des véhicules seulement respectant la réglementation de vitesse en vigueur

Route de la Celle

- Vitesse moyenne semaine : 46km/h vers la Celle ; 42 km/h vers le centre
- V85 : 54km/h vers la Celle ; 51 km/h vers le centre
- V85 en 2022 : 55 km/h vers le centre



En termes de flux de véhicules, les premiers résultats présentent une forte diminution par rapport à 2022, avec, au centre du village 4 098 véhicules cumulés, 2 375 venant de Rochefort et 1 722 de Rambouillet, alors qu'en 2022 on en avait comptabilisé 5 205, soit une baisse de 20% en 2024. Gardons à l'esprit que les périodes de relevés sont différentes et que la comparaison ne peut donc pas être faite directement.

Ce type de relevés pourra être réalisé aisément avec le matériel acquis par la commune qui envisage d'ailleurs de modifier l'emplacement de certains radars, ceux de la rue de Rambouillet étant très rapprochés. ●

les « Donneurs de voix ». Il fut membre fondateur de l'équipe de football du village dans les années 80. Et s'engagea en tant que conseiller municipal durant un mandat. Toujours prêt à se rendre utile, il a effectué plusieurs campagnes de recensement pour la commune.

Nadine a occupé pendant 10 ans les fonctions d'Adjointe d'animation à l'école maternelle du village et débordait de créativité auprès des enfants. Elle a été à l'origine de la création du théâtre du village, aux côtés de Marie-Claude Cadot et d'Alain Pajeau. Durant 28 ans, elle s'est investie pour faire vivre l'association « Rythme & Jazz » avec, cerise sur le gâteau, l'organisation du spectacle de danse de fin d'année et de diverses animations dont des sorties parisiennes au théâtre. Elle a également œuvré au sein de la commission du CCAS. ●

LE CHIFFRE

110 Le nombre de cocons des chenilles processionnaires qui ont été détruits par la société l'Abeille Noire

Du changement à la mairie

Le 1er juin 2024 Mr Philippe Bouté quittera ses fonctions d'agent technique au sein de la commune après 38 ans de services. Nous le remercions pour tout le travail accompli au sein de la municipalité et nous lui souhaitons une très belle retraite. Le 1er octobre 2024 marquera un autre changement d'importance dans le personnel communal avec l'arrêt de son activité de notre secrétaire de Mairie madame Carole Colasse. C'est une annonce que nous n'attendions pas si tôt. Toutefois nous comprenons qu'après 41 ans au service de notre commune sa demande est amplement méritée et nous lui souhaitons, également, une très belle retraite. ●

clari mémo

Clari-environnement

Nous vous rappelons l'arrêté préfectoral qui interdit le brûlage des déchets verts.

Clari-militaire

AVRIL 2024
Jeunes gens et jeunes filles nés en avril, mai, juin 2008.

JUILLET 2024
Jeunes gens et jeunes filles nés en juillet, août, septembre 2008.

OCTOBRE 2024
Jeunes gens et jeunes filles nés en octobre, novembre, décembre 2008.

Clari-bruit

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage sont autorisés :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Clari-trottoirs

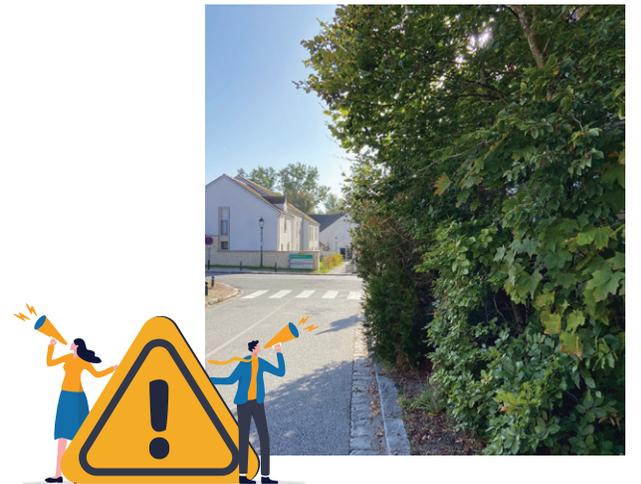
Le nettoyage et le désherbage des trottoirs vous incombent.

Santé

Delphine Nicaise et Laetitia Grandclaudon, infirmières libérales à St Arnoult-en-Yvelines seront désormais joignables au 07.44.44.34.98 pour intervenir sur Clairefontaine, sur rdv, pour vos soins infirmiers.

Infirmières libérales depuis respectivement, 13 et 11 ans à St Arnoult en tant que collaboratrices. Elles sont désormais à leur cabinet au 78 rue Charles de Gaulle à St Arnoult qu'elles partagent avec madame Armada, kinésithérapeute. ! ●

📍 Cabinet au 78 rue Charles de Gaulle à St Arnoult



Appel au civisme

Nous vous rappelons que le confort et la sécurité de circulation des piétons doivent être assurés et que nous avons tous un rôle à jouer pour que les trottoirs, parfois déjà étroits, soient libérés au maximum afin de ne pas contraindre les piétons à descendre sur la chaussée :

- Les bacs des déchets, ordures ménagères, emballages et verres doivent être rentrés dans les meilleurs délais après la collecte afin de ne pas encombrer les trottoirs pendant plusieurs jours consécutifs. A chacun de s'organiser, même pour ceux qui ne viennent qu'en fin de semaine.

- Les haies doivent être taillées au ras des propriétés et ne pas déborder sur les trottoirs.

- Enfin, il est interdit de stationner les véhicules sur les trottoirs. À chacun de trouver la possibilité de se garer à l'intérieur d'une propriété ou dans un parking disponible. Si certains trottoirs sont assez larges, les piétons ne peuvent plus les emprunter si un véhicule y est garé !

Nous vous invitons à un comportement citoyen dans le respect des autres usagers ●

QUE PREVOIT LA LOI POUR LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux », qui sont classés en deux catégories distinctes. Elle implique pour leurs maîtres des obligations à connaître et des précautions à prendre.

Un « chien dangereux » est un chien susceptible de représenter un danger, aussi bien pour les personnes que pour les animaux domestiques. Mais attention : si les chiens catégorisés sont par défaut considérés comme dangereux (article L211-11 du Code rural et de la pêche maritime), un chien dangereux n'est pas forcément un chien catégorisé ! Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories en fonction de leurs caractéristiques morphologiques (article L211-12 du Code rural et de la pêche maritime).

Les chiens de catégorie 1

Il s'agit des « chiens d'attaque ». La catégorie 1 se compose de 3 types (chiens assimilables à une race de part leurs caractéristiques morphologiques et non-inscrits dans un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) :

- Chiens de type American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier), également appelés « pit-bulls » ;
- Chiens de type Mastiff, également appelés « boer bulls » ;
- Chiens de type Tosa.

L'objectif de la loi étant de limiter le nombre de chiens de catégorie 1, toute acquisition, cession à titre onéreux ou gratuit, introduction ou importation sur le territoire français est interdite et passible de 6 mois d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende d'après l'article L215-2 du Code rural et de la pêche maritime.

Les chiens de catégorie 2

Il s'agit des « chiens de garde et de défense ». La catégorie 2 se compose de 3 races (inscrites dans un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) et 1 type :

- Chiens de race American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier) ;
- Chiens de race Rottweiler ;
- Chiens de race Tosa

Pour en savoir plus : contactez votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Les chiens de race

Un chien de race doit être inscrit dans un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et avoir un pedigree. Pour vérifier l'appartenance à une race, il faut se renseigner auprès de la Société centrale canine. ●

Tableau récapitulatif des obligations et restrictions

OBLIGATIONS	CHIENS DE CATÉGORIE 1	CHIENS DE CATÉGORIE 2
Identification	Obligatoire	Obligatoire
Vaccination contre la rage	Obligatoire	Obligatoire
Stérilisation	Obligatoire	Non Obligatoire
Assurance responsabilité civile	Obligatoire	Obligatoire
Possession d'un permis de détention	Obligatoire	Obligatoire
Possession d'une attestation d'aptitude	Obligatoire	Obligatoire
Evaluation comportementale du chien	Obligatoire	Obligatoire
RESTRICTIONS		
Acquisition	Interdit	Autorisé
Cession à titre onéreux ou gratuit	Interdit	Autorisé à condition que le chien soit cédé avec un certificat vétérinaire mentionnant la catégorie du chien
Importation ou introduction sur le territoire français	Interdit	Autorisé
Accès aux lieux publics, transports en communs et locaux ouverts au public	Interdit	Autorisé à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure
Accès à la voie publique et aux parties communes des immeubles collectifs	Autorisé à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure	Autorisé à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure
Voyage en avion	Interdit	Autorisé (uniquement sur les vols Air France et les vols de fret)

ASSAINISSEMENT



Intervention du personnel du SEASY un dimanche soir pour déboucher le réseau principal d'assainissement.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Dans le cadre des nouvelles dispositions mises en place pour la sécurité routière, pose de panneaux lumineux.

NORMES PMR



Dans le cadre des obligations de mettre aux normes PMR les accès aux bâtiments communaux, nous avons créé une nouvelle rampe d'accès pour la Salle des Fêtes André Moutier.

BILAN DES TRAVAUX, ET ENTRETIEN DE L'ANNÉE 2024

Montant global au titre des travaux, aménagements et entretien de l'année 2023	306.873 €
Voirie	67.175 € TTC⁽¹⁾
Trottoir chemin de la Mare aux loups	4.644 € TTC
Radars pédagogiques ⁽¹⁾	10.835 € TTC
Changement des feux de circulation ⁽¹⁾	36.297 € TTC
Entretien chemin des Sables ⁽¹⁾	10.152 € TTC
Création ralentisseur RD27 ⁽¹⁾	13.614 € TTC
Réfection du parking école	1.326 € TTC
Marquage au sol	3.922 € TTC
Entretien des Bâtiments communaux	150.466 € TTC
Ecole	46.869 € TTC
Menuiserie	11.596 € TTC
Plomberie	14.599 € TTC
Sécurité	3.387 € TTC
Electricité	943 € TTC
Peinture	12.140 € TTC
Couverture	3.120 € TTC
Informatique	1.084 € TTC
Salle des fêtes	2.833 € TTC
Sécurité	1.330 € TTC
Electricité	1.503 € TTC
Autres bâtiments	100.764 € TTC
Logement presbytère ⁽¹⁾	58.103 € TTC
Horloge mairie	1.181 € TTC
Boulangerie	10.002 € TTC
Place du village	31.478 € TTC
Entretien des terrains	31.681 € TTC
Abattage, élagage, broyage	12.678 € TTC
Fleurs	1.555 € TTC
Tennis	9.654 € TTC
Lavoir	1.155 € TTC
Cimetière	377 € TTC
Barrière et clôture	202 € TTC
Parc	6.060 € TTC
Entretien matériel	20.580 € TTC
Broyeuse	13.200 € TTC
Laveuse	7.380 € TTC
Matériel et outillage	2.588 € TTC
Matériel de bureau et informatique	15.550 € TTC
Réseaux éclairage public	18.833 € TTC
<small>(1) subventionnés</small>	

RESTAURATION



Suite au départ de Mr Rémy Haber, nous avons restauré entièrement l'appartement qu'il occupait dans le presbytère pour le mettre en location.

clari en images

01 ↗



02 ↗



03 ↗

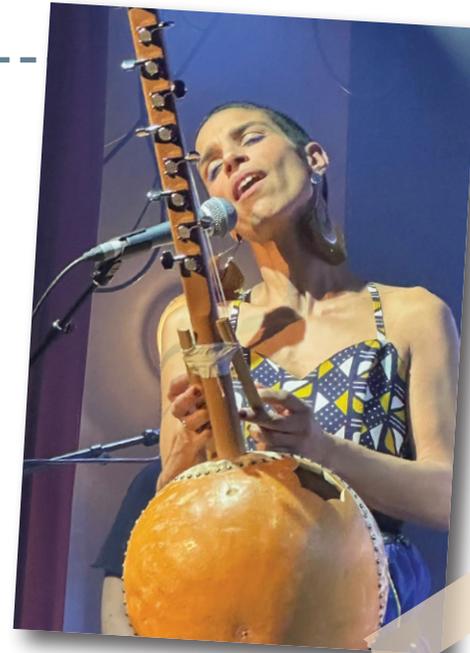


04 ↗

05 ↗



06 ↙



07 ↙



08 ↗



09 ↗



01 • Concert d'Alain Taurand. 02 • Fête de Noël du 10 décembre 2023. 03 • Halloween. 04 • Vœux du maire, le 13 janvier 2024. 05 • Chasse aux œufs, 28 mars 2024. 06 • Concert Siam Pottok, le 5 avril 2024. 07 • Cérémonie du 8 mai 2024. 08 • Remise des prix du salon d'art. 09 • Repas de Noël.

BUDGET PRIMITIF 2024

Cette année encore, et dans un contexte toujours difficile pour les collectivités locales, la situation financière de la commune permet de maintenir un niveau élevé d'intervention de la commune dans les différents domaines qui contribuent à l'attractivité du village (soutien aux associations, au CCAS, à la caisse des écoles, financement des transports scolaires pour les collèves, organisation de manifestations, etc...)

Pour ce qui concerne les investissements, le Conseil Municipal a prévu d'inscrire de nombreuses lignes au budget primitif 2024 afin de financer de nouveaux investissements. Ils concernent principalement :

- L'adaptation du groupe scolaire aux futurs besoins,
- le réaménagement de la Mairie afin que celle-ci soit adaptée aux exigences de notre époque, que ce soit au niveau de l'accueil du public ou des conditions de travail du personnel.

D'autres investissements ont été prévus, dans d'autres domaines, moins visibles, mais tout aussi importants dans le contexte inflationniste actuel. Ils concernent,

pour cette année, la réalisation de diagnostics énergétiques en vue d'effectuer une rénovation énergétique des bâtiments, ou encore la recherche de solutions pour le remplacement des anciennes chaudières fuel qui assurent actuellement le chauffage de nos bâtiments communaux.

Enfin, et pour ce qui concerne la fiscalité locale, les taux communaux restent inchangés en 2024 :

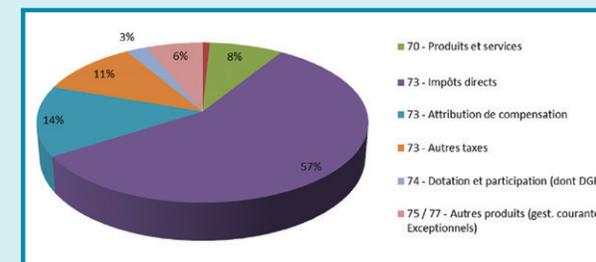
- TFB (Foncier bâti) : 24,4%
- TFNB (Foncier non bâti) : 65,67%
- TH (Résidences secondaires et logements vacants) : 7,74%

COMPTE ADMINISTRATIF 2023. En cohérence avec le compte de gestion, le compte administratif 2023, approuvé par l'assemblée municipale, fait apparaître un excédent global de clôture de **2 620 520,40 €**.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024. Hors excédents antérieurs reportés, charges et produits exceptionnels et opérations d'équilibre du budget, le budget primitif de fonctionnement 2024 est établi sur la base de 1 227 125 € en recettes (en hausse de 1,63 % par rapport au réalisé 2023) pour 1 206 719 € en dépenses (en hausse de 14,43 % par rapport au réalisé 2023).

Dépenses	Réalisé 2023	Budget 2024	Ecart (%) B2024 / R2023	Recettes	Réalisé 2023	Budget 2024	Ecart (%) B2024 / R2023
011 - Charges à caractère général	428 111,26	510 460,00	19,24%	013 - Atténuation charge	7 968,94	10 000,00	
012 - Charges de personnel	469 261,56	481 610,00	2,63%	70 - Produits et services	93 557,52	100 500,00	7,42%
65 - Autres charges gestion courante	113 374,78	154 648,59	36,40%	73 - Impôts directs	686 897,00	699 774,00	1,87%
66 - Charges financières				73 - Attribution de compensation	174 848,00	174 848,00	0,00%
014 - Fond de solidarité Région IDF +FPIC	42 636,00	60 000,00	40,73%	73 - Autres taxes	153 824,11	135 950,00	-11,62%
014 - Autres	1 125,00			74 - Dotation et participation (dont DGF)	16 680,85	28 553,38	71,17%
				75 / 77 - Autres produits (gest. courante + Exceptionnels)	73 608,57	77 500,00	5,29%
Sous Total	1 054 508,60	1 206 718,59	14,43%	Sous Total	1 207 384,99	1 227 125,38	1,63%
67 - Charges exceptionnelles		1 000,00		042 Opération ordre entre section	739,29		
042 Opération ordre entre section	839,43	2 400,00	185,91%	77 - Produits exceptionnels			
Virement BP section investissement		1 590 267,21		Excédents antérieurs reportés		1 573 260,42	
Total	1 055 348,03	2 800 385,80		Total	1 208 124,28	2 800 385,80	

RECETTES

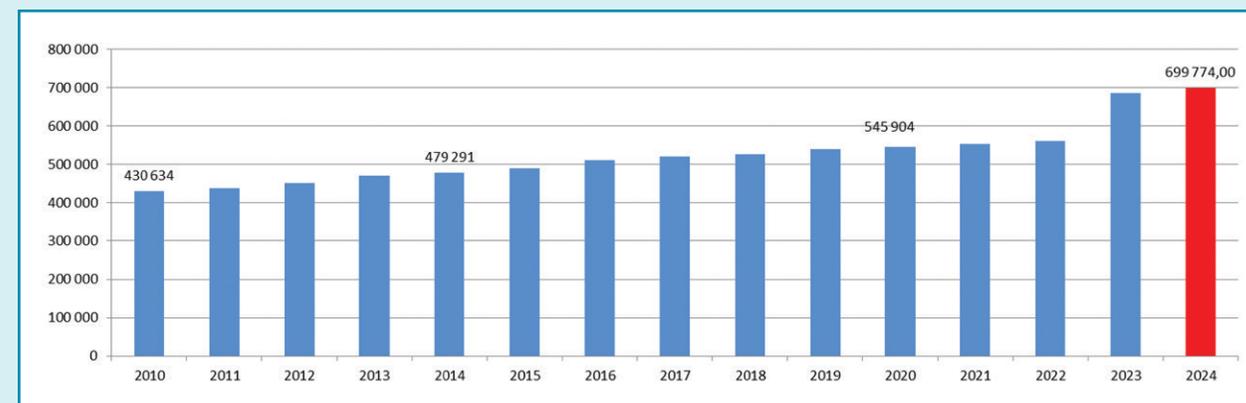


POUR LES RECETTES, celles-ci sont essentiellement constituées par :

Les impôts directs (57% des recettes) :
 Sur la base des éléments notifiés par l'administration, les recettes fiscales prévisionnelles pour la commune sont estimées à 699 774 €, en hausse de 1,87% par rapport aux recettes fiscales de 2023.
Les taux communaux restent inchangés pour 2024 :
 TFB (Foncier bâti) : 24,4%
 TFNB (Foncier non bâti) : 65,67%
 TH (Résidences secondaires et logements vacants) : 7,74%

ÉVOLUTION DU PRODUIT DES IMPÔTS DIRECTS

Année	Réalisé					Prévisionnel
	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Produit recettes fiscales	539 307,00	545 904,00	553 972,00	561 150,00	686 897,00	699 774,00
Evolution des recettes fiscales / N-1	2,32%	1,22%	1,48%	1,30%	22,41%	1,87%



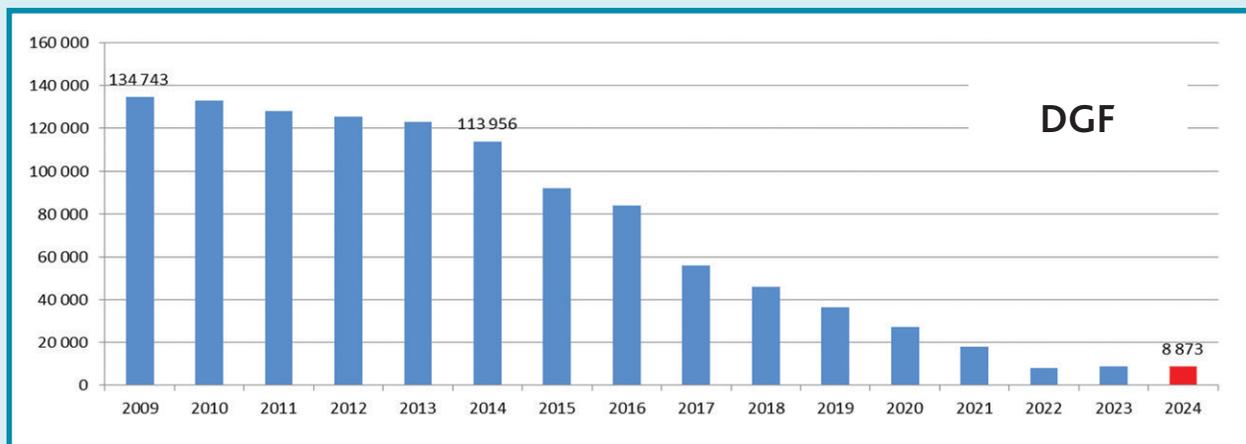
L'attribution de compensation reversée par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (14% des recettes) :
 Cette attribution de compensation demeure stable (174 848 €) et n'a pas vocation à évoluer dans le cadre d'un périmètre inchangé des compétences transférées à la Communauté d'Agglomération.

Autres taxes (11% des recettes) :
 Constituées essentiellement de la « Taxe sur la consommation finale d'électricité », de la « Taxe additionnelle sur les droits de mutation » et des « droits de place », ces taxes sont prévues à 135 950 €, en baisse de 11,62 %.

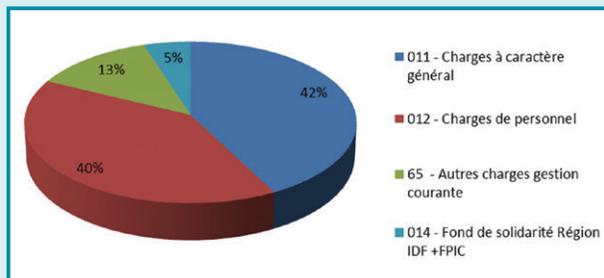
Les produits et services (8% des recettes) :
 Principalement constituées des redevances payées pour les services périscolaires (cantine et garderie scolaire) et de loyers divers dont la location du château d'eau aux opérateurs de téléphonie mobile, ces recettes sont prévues à 100 500 €, en hausse de 7,42 %.

Autres produits (6% des recettes) :
 Principalement constituées des loyers d'immeubles, ces recettes sont prévues à 77 500 €, en hausse de 5,29%.

Les dotations et participations (3% des recettes) :
 Essentiellement constituées de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et, depuis 2023, du remboursement de la TVA sur certaines dépenses d'équipements imputées sur le budget de fonctionnement, ces dotations et participations sont prévues en hausse de 71,17 % à 28 553 €. Concernant la DGF, celle-ci n'ayant pas été notifiée pour 2024 à la date de préparation du budget, elle a été provisionnée à 8 873 €, montant identique à celui de 2023, (ce qui correspond à une baisse d'environ 94% par rapport à la dotation perçue en 2009). ●



DÉPENSES



POUR LES DÉPENSES, celles-ci sont essentiellement constituées par :

Les charges à caractère général (42% des dépenses) :
 Les charges à caractère général sont constituées des dépenses courantes telles que l'eau, l'électricité, les carburants, le chauffage, la maintenance, l'entretien courant, les contrats d'assurance, etc.... Comme chaque année, les dépenses de fonctionnement sont estimées au juste nécessaire mais provisionnées par excès sur certains postes afin de faire face aux éventuels imprévus (entretien des terrains, maintenance des bâtiments, voiries et matériels

roulants, etc...). Cette année encore, le risque lié à l'inflation et plus particulièrement la hausse du prix de l'énergie (électricité, fuel pour le chauffage des bâtiments, etc...) a été intégré dans les prévisions. Pour 2024, ces dépenses sont provisionnées à 510 460 €, en hausse de 19,24 % par rapport au réalisé 2023.

Nota : Pour les 3 postes concernant les dépenses d'énergie (électricité, combustible chauffage (fuel) et carburant), la dépense s'élevait à 47 514 € en 2021. En 2023, la dépense pour ces 3 postes s'est élevée à 81 674 €, soit une hausse de 71,9 % par rapport à 2021. En 2024, et au regard des estimations fournies par le SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines) pour l'électricité, la dépense pour ces 3 postes est estimée à 106 000 €, soit une nouvelle hausse de 29,8% par rapport à 2023 et donc une hausse de 123% par rapport à 2021.

Les charges de personnel (40% des dépenses) :
 Elles sont provisionnées à 481 610 € en hausse de 2,63 % par rapport au réalisé 2023.

Les autres charges de gestion courante (13% des dépenses) :
 Ces charges sont constituées des indemnités des élus, de la contribution communale au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), des charges territoriales, des subventions aux

associations, à la caisse des écoles, au CCAS et comme chaque année, d'une provision obligatoire (égale à 1% des recettes de fonctionnement de l'année n-1) pour créances admises en non-valeur (créances déclarées non recouvrables). Pour 2023, ces charges sont provisionnées à 154 648,59 €, en hausse de 36,4% par rapport au réalisé 2023. Cette hausse est essentiellement liée à un report de paiement en 2024 d'une partie de la contribution communale au SDIS due au titre de l'année 2023.

FSRIF et FPIC (5% des dépenses) :
 Ce poste de dépense est constitué par la contribution de la commune au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) et au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). En hausse constante de 2014 à 2018, cette contribution était, jusqu'en 2021 uniquement constituée du FPIC et s'est élevée à 84 367 € en 2018. Sans notification à la date de construction de ce budget, elle a été provisionnée à 60 000 € pour l'année 2024. ●

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

Dépenses			Recettes		
Hors opérations	Prog 2024	dont non affecté	Hors opérations		
Remboursement emprunt	0,00		Virement de la section de fonctionnement BP	1 590 267,21	
Travaux bâtiments (hors programme)	310 000,00	47 558,12	Emprunt	0,00	
Travaux voirie	250 000,00	27 294,60	Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE)	56 587,51	
Espaces verts	130 000,00	11 954,00	Excédent fonct. antérieur (absorption déficit d'invest.)		
Eclairage public	65 000,00	20 540,00	Excédent fonct. antérieur (absorption reste à réaliser)		
Réseaux (enfouissement)	5 000,00	5 000,00	Subventions hors opérations	246 407,90	
Autres opérations	130 000,00	30 501,06	Opération ordre entre section	2 400,00	
Total hors opérations	890 000,00	142 847,78	Total hors opérations	1 895 662,62	
Opération "Place du village"			Opération "Place du village"		
Commerce + logement + halle					
Provision + Reste à payer	77 693,38				
Sous Total Travaux + MOE	77 693,38		Sous Total	0,00	
Autres					
Toilettes publiques	54 000,00				
Grange	18 306,62				
Sous Total	72 306,62		Sous Total	0,00	
Total	150 000,00		Total	0,00	
Etude Renov. Therm. bâtiments + Chauffage			Rénovation thermique des bâtiments		
Diag énergétique Ecole + Mairie + SDF	20 000,00		Fonds chène	16 000,00	
Etude géothermie	100 000,00		Fonds chène	80 000,00	
Autre	20 000,00	20 000,00	Total	96 000,00	
Total	140 000,00	20 000,00	Total	96 000,00	
Réaménagement Mairie			Réaménagement Mairie		
Aménagement mairie + local archiverie	730 922,60				
Total	730 922,60		Total	0,00	
Rhabilitation / Reconstruction Ecole et périscolaire			Rhabilitation / Reconstruction Ecole et périscolaire		
Démolition + construction + réhabilitation + local transitoire	1 600 000,00		Contrat rural Dépt / Région (70% - Max : 500 000€ HT de TX)	350 000,00	
			Contrat rural Yvelines + (70% de 175 000)	122 000,00	
Total	1 600 000,00		Total	472 000,00	
Soldé d'exécution reporté	0,00		Excédents antérieurs reportés	1 047 259,98	
Total : 3 510 922,60			Total : 3 510 922,60		

En 2021, et consécutivement à la crise sanitaire, peu de travaux ont pu être engagés. Courant 2022, des travaux significatifs ont été réalisés sur la voirie, toutes les classes de l'école ont été équipées de nouveaux TNI et des travaux conséquents ont été réalisés dans la 4ème classe afin de permettre sa réouverture à la rentrée de septembre 2022.

Courant 2023, les investissements ont essentiellement concerné la sécurité routière et la rénovation du logement du RDC du presbytère.

Pour l'année 2024, hors opérations spécifiques, de nombreuses dépenses d'investissement sont inscrites au budget et s'établissent pour les principaux postes, de la façon suivante :

- 310 000 € pour des travaux divers sur l'ensemble des bâtiments communaux,
- 250 000 € pour des travaux de voiries (sécurité routière, réfection de voiries et vidéoprotection),
- 130 000 € pour les espaces verts et les travaux d'aménagement du parc,
- 65 000 € pour des travaux d'éclairage public et le remplacement de lanternes,
- 130 000 € pour des acquisitions diverses (matériel roulant, matériel de bureau et informatique, mobilier divers, etc...).



Opération « Place du Village » :

Pour le projet « Place du Village », les dépenses inscrites en 2024 s'établissent à 150 000 € et se répartissent de la façon suivante :

- 77 693,38 € pour les « restes à payer » de la place, du commerce et des logements situés au-dessus de la boulangerie (travaux de construction et maîtrise d'œuvre),
- 72 306,62 €, principalement pour la réalisation des toilettes publiques ainsi que pour le financement d'une opération d'entretien de la grange (opération financée à 80% par le département), en attendant une affectation de celle-ci.

Autres opérations :

Différents éléments, conjoncturels pour certains, ou structurels et déjà connus pour d'autres, ont amené la municipalité à redéfinir, fin 2022, ses priorités en matière d'investissement. Outre la finalisation du projet « Place du Village », le conseil municipal a donc décidé de se fixer, pour la fin de mandat, les priorités suivantes et de travailler à l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissements.

Trois opérations sont donc inscrites au budget 2024 :

1 - Etude pour la rénovation thermique des bâtiments communaux (Salle des Fêtes, école, mairie) et étude de faisabilité pour un réseau de chauffage géothermique >

Dépense inscrite au budget : 140 K€

Déjà identifiée de longue date, la rénovation énergétique des bâtiments est devenue aujourd'hui une priorité afin de faire face à la hausse vertigineuse des prix de l'énergie et à l'incertitude liée à l'évolution future de ses tarifs. De même, il y aura lieu de remplacer, à court ou moyen terme, les installations dans nos bâtiments de chauffage au fioul devenues vieillissantes, et de répondre aux nouvelles exigences qui interdisent l'installation de nouvelles chaudières au fioul.

2 - Aménagement et/ou réalisation de nouveaux locaux afin d'adapter le groupe scolaire aux effectifs grandissants et aux futurs besoins périscolaires > Dépense inscrite au budget : 1600 K€

3 - Réaménagement de la Mairie et création d'un local d'archivage > Dépense inscrite au budget : 731 K€

Déjà identifié de longue date, le réaménagement de la Mairie est une nécessité afin que celle-ci soit adaptée aux exigences de notre époque, que ce soit au niveau de l'accueil du public ou des conditions de travail du personnel. De même, il y a lieu de réaliser un local d'archivage, les capacités existantes étant actuellement insuffisantes. ●

5^{ÈME} SALON DE PRINTEMPS À CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES

L'association CLARI ARTS a le plaisir de vous donner rendez-vous pour son " 5ème salon de Printemps " le samedi 8 juin et le dimanche 9 juin 2024 de 10h à 18h (entrée libre).

Cet événement, qui se tiendra dans la salle des Fêtes de Clairefontaine-en-Yvelines (salle André MOUTIER), vous permettra de découvrir les talents des élèves (adultes, adolescents et enfants) de l'association "Clari Arts" mais aussi ceux des élèves de l'association "Les Ateliers d'Art" de Sonchamp. Vous pourrez y admirer de nombreuses œuvres, dans les domaines d'expression tels que :

- La peinture (aquarelle, gouache, acrylique, huile ou autres),
- Le dessin (crayon, pastel sec, sanguine, fusain, etc.),
- La sculpture.

Le public sera invité à voter pour ses œuvres préférées et les prix seront décernés le dimanche :

3 prix adultes, 1 prix Ados et 2 prix enfants récompenseront le travail passionné des élèves.

Lors de cette exposition, vous pourrez rencontrer les artistes, échanger avec eux sur les différentes œuvres exposées. Ce peut être aussi pour vous, si vous êtes intéressé(e) par un de ces modes d'expression, de vous joindre au groupe d'adultes déjà en place. Quel que soit votre niveau dans l'une ou l'autre de ces techniques, ou même si vous ne les avez jamais expérimentées, une occasion de vous inscrire à cette occasion aux cours de la saison 2024/2025 pour une aventure artistique... ou même en cours d'année si vous le souhaitez (des places sont actuellement encore disponibles pour cette année 2024). Au plaisir de vous retrouver les 8 et 9 juin 2024 pour ce beau moment de partage...

De très belles œuvres vous attendent ! Merci... ●

🗨 Denis LIEBART, Président de l'association



Théâtre du Village



Grande a été notre joie de retrouver, lors de notre soirée du 25 novembre dernier, la salle André Moutier et « notre » public. Nous espérons qu'il en a été de même pour vous.

Nous travaillons actuellement à nos prochains spectacles, qui devraient se dérouler sur deux soirées distinctes.

En effet, ce n'est pas une pièce que nous préparons, mais bien deux, auxquelles vous pourrez assister, sans doute à l'hiver 2024-2025. Pas de confidences pour l'instant, ce sera une, et même deux surprise(s).

Pour vous permettre de patienter, nous vous proposons aujourd'hui un petit rébus pour deviner l'auteur et peut-être la pièce que nous jouerons :

- l'auteur et/ou l'autrice sont vivants, nés pendant les Trente Glorieuses et francophones ;
- ils sont l'un et l'autre auteur, comédien, metteur en scène de théâtre et adaptateurs de cinéma ;
- ils ont l'un et l'autre joué sur scène à Paris dans certaines de leurs pièces ;
- les pièces que nous vous présenterons ont été jouées au festival d'Avignon ;
- l'une des pièces a remporté deux Molière. ●

Le Théâtre du Village

Soleme



CONFÉRENCE FORMATION SUR LA RÉGULATION DES ÉMOTIONS

Nos perturbations peuvent nous déstabiliser au quotidien lorsque nous ressentons de la peur, du stress, de l'hyper-émotivité, de l'agressivité, de la timidité, de la colère, des blocages ou des phobies... Nous faisons au mieux pour gérer ces moments difficiles mais notre émotion revient à chaque fois que la même situation se présente de nouveau.

Le corps sait réguler spontanément les alertes activées en cas de perturbation émotionnelle. Grâce à cette capacité naturelle, le cerveau traite ensuite cette information différemment : ce qui était interprété comme une alerte, ne l'est plus. Cet apaisement est durable et la perturbation ne revient pas pour la situation régulée.

En période d'exams, d'épreuves sportives ou artistiques, cette ressource est précieuse pour ne pas perdre ses moyens et exprimer son potentiel. La régulation émotionnelle facilite également le sommeil en supprimant le ressassement des soucis et l'hypervigilance.

Que vous soyez adultes ou adolescents, vous pouvez apprendre à vous libérer vous-mêmes de vos émotions désagréables au moment où elles surviennent.

1^{ère} partie : découvrir les bases de la régulation émotionnelle
Jeudi 30 mai de 20h à 21h30

CLARI ARTS



Dessin : crayons, fusains, sanguines, encres, etc.

Peinture acrylique : figurative et abstraite, matières et collages, etc.

Aquarelle : diverses techniques, carnets de voyage, croquis, etc.

Sculpture : modelage, fil de fer, papiers, etc.

Cette année, l'atelier fonctionne les jeudis de 14h00 à 17h00 et est animé par Cyrille COUDRAY, artiste peintre, diplômée des Beaux-Arts. Un atelier libre est également ouvert le lundi après-midi, de 14h00 à 17h00, soient 6 heures possibles par semaine.

- Accueil tous niveaux débutants et confirmés.
- Inscription tout au long de l'année (essai possible)
- Tarif : 188 € par trimestre ●

🗨 Pour la rentrée septembre 2024, en fonction des demandes, nous envisageons d'aménager nos plages horaires pour accueillir des enfants et des adolescents.

2^{ème} partie : approfondissement pour mieux intégrer le processus

Jeudi 13 juin de 20h à 21h30

La présence aux deux parties est indispensable
Inscription nécessaire sabinecamus78@gmail.com
Tarif : 35 € pour l'ensemble de la formation

Intervenante : Sabine Camus - DU prise en charge de l'insomnie, Praticienne en régulation des émotions, Relaxologue, Infirmière DE

🗨 Salle des fêtes de Clairefontaine. Petite salle.

Envie de bouger



Rejoignez-nous pour un essai et découvrez nos 2 séances de "Bouge en Rythme":

Le lundi de 18h à 19h15 ou le jeudi de 10h à 11h15.

Améliorer sur support musical en fonction des possibilités de chacun, sa tonicité musculaire, sa souplesse, son équilibre, et sa mobilité.

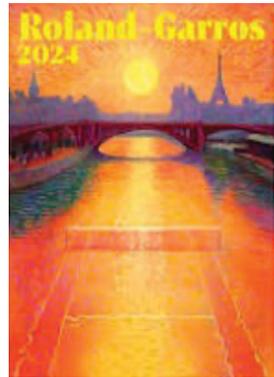
🗨 N'hésitez pas à nous contacter au 06 11 99 89 70

Tennis Club de Clairefontaine

LE CARRE de SERVICE du TCC



ACCES AUX COURTS DE TENNIS POUR L'ETE 2024



Actuellement, porte d'Auteuil, se déroule comme chaque année le tournoi du grand chelem de Roland-Garros. Il est fort possible que cet événement, couplé avec les beaux jours, donne l'envie de jouer ou rejouer au tennis. C'est pourquoi, le TCC propose un accès aux courts durant tout l'été 2024 avec la licence découverte 5€ et la carte été 30€. Par ailleurs, si vous envisagez de vous inscrire au TCC pour la saison prochaine, des séances

ou tests pourront vous être proposés courant juin. N'hésitez pas à contacter le club.

INTERCLUBS JEUNES

Depuis plusieurs saisons, par manque de petits tennismen, le TTC n'était pas en mesure de présenter une équipe Jeune aux rencontres interclubs des Yvelines. Cette année, le club a pu inscrire une équipe 11/12ans : Karl, Auguste, Mathys, Nelson et Alex. Après trois rencontres, Clairefontaine est première de sa poule. Il reste à ce jour deux rencontres à jouer. Nous pouvons toujours prétendre à la première place qui amènerait notre petite « Dream Team » en finale des 11/12 ans des Yvelines en niveau vert.

INTERCLUBS HOMMES

Petit retour sur les interclubs des plus de 45 ans qui se sont déroulés en début de saison. Eh oui ! Notre équipe a brillé !! Clairefontaine a terminé première de sa poule et, de ce fait, montera de division la saison prochaine. A nos joueurs de se préparer pour affronter ce challenge.

En ce mois de mai, ce sont les interclubs seniors qui ont commencé. Une seule équipe est inscrite cette saison. Anthony, Antoine, Cyril, Florian, Fabien, Lionel, Pierre et deux Alain, forment cette équipe qui devra, n'en doutons pas, sortir de cette dernière division et retrouver l'année prochaine une division supérieure. Clarifontains, venez encourager notre équipe les dimanches matin !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 11 décembre 2022 s'est tenue l'Assemblée Générale du club. Hormis la validation des comptes et du budget à venir, cette réunion a permis d'aborder deux points importants. Tout d'abord, à la suite du projet de la mairie d'implanter un plateau omnisport sur la commune de Clairefontaine, le TCC proposera au maire de remplacer l'ancien court de tennis en bitume très abîmé, par ce plateau sportif. Néanmoins, le TCC souhaite être associé à ce projet afin

que ce nouvel espace sportif ne soit pas une nuisance, mais un atout pour les diverses activités de notre club. Ensuite, l'assemblée présente a validé une participation financière à hauteur de 25% du coût HT pour l'achat d'une nouvelle machine à laver. Cet outil, qui sera acheté par la mairie, permettra aussi bien le nettoyage du court couvert que celui de la salle des fêtes. Cet investissement devenait urgent et impératif afin de conserver en bon état notre terrain en résine. Par ailleurs, lors de cette AG nous avons élu un nouveau membre de bureau, Chrystelle LE MEUR maman d'un petit tennisman.

TOURNOI INTERNE

Pour la première fois de son histoire, le TCC organise un tournoi interne homologué par la FFT. Ce tournoi permettra donc à chaque joueur d'obtenir un premier classement de tennis ou d'améliorer son classement. Chaque joueur trouvera dans son espace Ten up son palmarès. Après inscriptions, plusieurs tableaux ont pu voir le jour. Un tableau Hommes, Femmes, Jeunes et Enfants, avec, sur l'ensemble de ceux-ci, plus de quarante participants. Ce tournoi a commencé début mars, et se prolongera en avril, mai et juin 2024. Les différentes finales se joueront lors de la Fête du Tennis fin juin 2024.

COURT COUVERT

Pour notre Club, et notre petite commune, nous avons la chance d'avoir un terrain de tennis couvert. Néanmoins, depuis plusieurs années, celui-ci est dangereusement incliné au point que la FFT, après l'avoir contactée, se pose la question sur l'homologation de notre court concernant les rencontres interclubs. Suite à la venue sur le club des représentants de la FFT et du rapport rédigé concernant notre court couvert, le TCC a décidé, dans un premier temps, d'évaluer le coût



▲ L'équipe 11/12 ans : Karl, Auguste, Mathys, Nelson et Alex

d'une reconstruction. A la suite des différents devis obtenus, le Président du TCC a demandé l'autorisation, à monsieur le Maire, d'intervenir lors du conseil municipal de mardi 23 janvier 2024 afin de présenter le fonctionnement du Club et le besoin impératif de notre court couvert. Espérons que cette présentation a trouvé, au sein du conseil municipal, un écho favorable pour préserver notre patrimoine sportif. De son côté, le Président du club a assuré un financement de la FFT à hauteur de 20% du coût des travaux et de notre club à hauteur de 10%. Reste bien entendu un pourcentage pour la région, le département, la commune et pourquoi pas, un ou des mécènes... ●

FÊTE DU TENNIS

Dimanche 30 juin 2024 : Finales du tournoi interne, animations tennistiques
Après-midi : Portes ouvertes du Club de tennis. Venez nombreux !!
A bientôt sur les courts...
L'équipe du TCC

📞 **Contact :**
tennisclubclairefontaine@gmail.com -
Tel : 06 48 36 36 50



La Chapelle de Clairefontaine PROGRAMME DE LA CHAPELLE

LES EXPOSITIONS :

• « Inutil-l-terre », jusqu'au 1^{er} septembre, céramiques contemporaines, autour des œuvres de Cécile Dachary et Isa Bordat et de nombreux autres artistes, parmi eux une talentueuse Clarifontaine !



• **Samedi 21 et dimanche 22 septembre**, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, 4^{ème} édition de l'exposition des œuvres des artistes de Clairefontaine

LES ÉVÈNEMENTS :

• **Samedi 18 mai à 20h**, concert des élèves du Conservatoire Gabriel Fauré (classes instrumentales, de musique de chambre et des modules de Formation Musicale), répertoires variés

• **Samedi 23 juin**, après-midi avec Rachmaninoff :
- à 15h, rencontre avec l'arrière-petite-fille du compositeur, commentaires et illustrations musicales au piano,
- à 16h, goûter
- à 17h, concert par le trio Parhémie

• **Samedi 21 et dimanche 22 septembre**, Journées Européennes du Patrimoine, en partenariat avec la Mairie :

- village gaulois avec différents stands, l'atelier fouille archéologique pour les petits, la forge d'un premier objet avec le bas-fourneau construit en 2023 et l'atelier d'archerie
- à l'intérieur de La Chapelle, exposition des œuvres des artistes et des écrivains et poètes du village.

• **Samedi 12 octobre à 20h30** : concert du Duo pianCCello avec Claire Bécrot violoncelliste et Clémentine Pereira pianiste-compositrice

• **Samedi 16 novembre à 20h30** : concert du duo TSIKY RSIKY avec Valérie Patte à la harpe celtique et Maël Guézel au vibraphone et autres percussions

APPEL À CANDIDATURES

Artiste Clarifontain(e), amateur ou professionnel, écrivain(e) ou poète(sse), musicien(ne), participez à la 4^{ème} édition de l'exposition des artistes Clarifontains organisée par La Chapelle et la Mairie à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, les 16 et 17 septembre prochains !

Cette année, nous invitons les écrivains et poètes du village à rejoindre les talents clarifontains qui seront présentés à La Chapelle aux prochaines Journées Européennes du Patrimoine.

Faites-vous connaître avant fin juin en écrivant à info@lachapelledec Clairefontaine.fr : présentez votre champ d'expression (peinture, dessin, sculpture, tissage, céramique, musique, littérature, poésie, instrument, chant choral ...) pour que vous soyez associés à la sélection des œuvres cet été et communiquez si possible quelques photos. ●

LE COIN DE L'ÉCOLE

CARTABLE NUMÉRIQUE

Le Conseil Municipal de Clairefontaine a décidé de s'associer au projet de déploiement du cartable numérique, développé et principalement financé par le Département des Yvelines, dont le but est de fournir aux élèves du CM1 à la 3^{ème} et à leurs enseignants des Equipements Individuels Mobiles (Tablettes Numériques).

Ce projet, baptisé "e-SY, le numérique scolaire pour tous", s'inscrit dans l'objectif départemental qui vise à :

- agir en matière d'inclusion numérique et d'égalité des chances ;
- garantir la continuité pédagogique du CM1 à la 3^{ème} ;
- favoriser l'innovation dans le domaine des apprentissages et améliorer l'accompagnement de l'élève dans l'utilisation des outils numériques ;
- accroître la solidarité territoriale en matière de politique éducative.

Les élèves de Clairefontaine, scolarisés en 2023-2024 dans la classe de CM1/CM2 de Madame LACROIX-CAILLEAU sont concernés par ce dispositif.

Ils ont donc été conviés, avec leurs parents, à la remise des tablettes qui s'est déroulée le 09 MARS 2024 à l'école de Clairefontaine.



Cette remise officielle a eu lieu en présence de la Conseillère Départementale Mme Clarisse DEMONT, des représentants de l'Inspection Académique de Chevreuse et des porteurs du projet pour Seine Yvelines Numérique.

Après un bref exposé du dispositif, les élèves de CM1/CM2 se sont vu remettre une tablette de la marque Apple équipée d'une coque de protection avec clavier intégré, d'une housse de protection et d'un bloc alimentation.

Les tablettes seront pourvues d'un ensemble de logiciels éducatifs embarqués et d'un accès à internet entièrement sécurisé en classe comme à la maison. Chaque élève conservera son cartable numérique tout au long de sa scolarité, jusqu'à la 3^{ème}.

Ces équipements, mis à la disposition des élèves, restent la propriété du Département des Yvelines.

AUTOUR DE CLAIREFONTAINE



PAR ICI LE FUTUR

Grand retour de l'enquête « Par ici le futur » du Collectif d'artistes PetitPoisPrincesse initiée par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Dimanche 2 juin à 16h30
Salle des fêtes des Bréviaires
Entrée libre et gratuite
Renseignements au 01 30 52 09 09

Georges, Fanny et Nohémie, autoproclamés « zethnofuturologues » mènent l'enquête depuis septembre 2023. Ils sont allés à la rencontre des habitants pour composer une œuvre collective qui traduit leur vision de l'avenir du territoire. Peut-être les avez-vous rencontrés sur la place du marché, devant la boulangerie ou autour de l'étang ou pas du tout ? L'ambition est de se projeter ensemble à l'échéance 2041 : quels us et coutumes seront encore vivaces ?

Vous découvrirez le résultat de l'enquête et la présentation de « Par ici le futur », une création pluridisciplinaire mêlant théâtre, photographie, composition sonore, imaginée par les habitants du Parc et le collectif PetitPoisPrincesse...

Un pot convivial vous permettra d'échanger avec les artistes et les acteurs du territoire.

Pour préparer ce grand final des ateliers de fabrication de l'événement ont été organisés à la salle des fêtes des Bréviaires du dimanche 26 mai au samedi 1er juin avec le concours de figurants et comédiens en herbe à partir de 10 ans.



le coin de la maison de retraite !

Retrouvez la Maison Korian Clairefontaine sur Facebook : @KorianClairefontaine

L'ACCUEIL DE JOUR ITINÉRANT AJI A OUVERT À CLAIREFONTAINE

Dimanche 22 Janvier 2023 marque le début du Nouvel An Chinois placé sous le signe du lapin d'eau.

Le projet de mise en place d'un accueil de jour itinérant, proposé l'année dernière par M. Geoffrey Landet, directeur de la maison Korian de Clairefontaine a enfin vu le jour en mars 2024. Ce projet est réalisé en partenariat avec la mairie qui met gracieusement à disposition, par voie de convention, une salle attenante à la Salle des Fêtes André Moutier.

Le but du projet est l'accueil hebdomadaire -le mardi, à Clairefontaine- de personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie, atteintes de troubles cognitifs et de maladies neuro dégénératives de type Alzheimer, en vue de favoriser leur maintien à domicile par des activités thérapeutiques adaptées, de rompre leur isolement en milieu semi rural et d'apporter une solution de répit à leurs aidants.

L'accueil de jour est composé d'une équipe pluridisciplinaire de deux ASG assistants de soins en gérontologie, d'une psychomotricienne et d'un psychologue.

La responsable de l'organisation de ce dispositif qui fonctionne aussi à Raizeux le mercredi et depuis peu à St Léger en Yvelines est Mme Chrystelle Paul qui doit reprendre en mai la direction de l'Ehpad Korian suite au départ annoncé de M. Landet. Elle décrit ainsi le fonctionnement du service dont les premières séances ont eu lieu le 5 mars à Clairefontaine et le 6 mars à Raizeux:

L'équipe a accueilli 5 personnes sur ces 2 jours de 9h45 à 16h. Certaines d'entre elles ont bénéficié du mode de transport par minibus proposé par le service.

À leur arrivée, un café de bienvenue a été offert aux participants tout en abordant les actualités du jour.

En matinée, un atelier réveil corporel et un atelier mémoire ont été proposés. A suivi, un déjeuner convivial au restaurant où les soignants ont mieux fait connaissance avec les participants.

Pause détente dans l'après-midi avec des revues

Jeudi 30 mai 2024

CCAS : Sortie/excursion à Tours

Samedi 8 juin et Dimanche 9 juin 2024

Clari Arts : Exposition « 5^{ème} Salon de Printemps »
de 10h00 à 18h00 (Salle des Fêtes André Moutier)

Dimanche 9 juin 2024

Elections européennes : de 8h00 à 20h00
(Ecole de Clairefontaine)

Mardi 18 juin 2024

Cérémonie de l'appel du 18 juin :
11h30 devant le Monument aux morts

Samedi 23 juin 2024

Après-midi avec Rachmaninoff
(« La Chapelle » de Clairefontaine)

Vendredi 28 juin 2024

Kermesse à l'école : à partir de 16h30 et remise des
prix à 18h30 (Cour de l'école)

Dimanche 30 juin 2024

TCC : Fête du tennis et portes ouvertes
(Stade des Charmettes, Chemin de l'Essart)

Samedi 7 septembre 2024

Journée des associations : de 14h00 à 17h00 (Salle
des Fêtes André Moutier)

Dimanche 8 septembre 2024

Vide-grenier : de 9h00 à 18h00 (Stade des
Charmettes, Chemin de l'Essart)

Samedi 14 septembre 2024

Pot d'accueil des nouveaux Clarifontains
à partir de 18h30 suivi de la Fête du village
(Stade des Charmettes, Chemin de l'Essart)

Samedi 21 et

Dimanche 22 septembre 2024

Journées du patrimoine : Village Gaulois avec
animations, atelier de fouilles archéologiques pour
les enfants dans le parc et exposition des œuvres
d'artistes Clarifontains ainsi que des élèves de l'école
(« La Chapelle » de Clairefontaine)

Du vendredi 11 octobre

au dimanche 13 octobre 2024

15^{ème} Salon d'Art en Sud Yvelines (Salle des Fêtes
André Moutier)

Samedi 12 octobre 2024

Concert du Duo pianCCello : à 20h30
(« La Chapelle » de Clairefontaine)

Samedi 16 novembre 2024

Concert du Duo TSIKY RSIKY : à 20h30
(« La Chapelle » de Clairefontaine)

Dimanche 15 décembre 2024

Noël des enfants (Salle des Fêtes André Moutier)



et des livres Montessori. Les accueillis ont travaillé ensuite leur motricité en coordonnant des mouvements corporels avec différents supports, le tout rythmé en musique.

Enfin s'est déroulé un atelier ludique de stimulation cognitive, dit le casse-tête des cubes colorés (Forma cube) faisant appel à la concentration.

Une collation de petits gâteaux et de boissons chaudes a été offerte pour clore la journée.

L'accueil se poursuit désormais chaque semaine dans une atmosphère de convivialité, de détente et de relaxation à Clairefontaine le mardi, à Raizeux le mercredi et à Saint Léger en Yvelines depuis fin mars. ●

🗨 **Tout personne intéressée par une inscription à l'AJI doit s'adresser à la direction de Korian Clairefontaine :**

Chrystelle.paul@korian.fr

Tél:01 34 94 50 00

CARNET...

NAISSANCES

Félicitations aux parents de :

Jules, Mathis, Martin, Pierre
LEMARTINEL né le 4 mai 2023
à Suresnes (Hauts-de-Seine).

Olympe, Philippine GIGOT
WISSOCQ née le 2 juin 2023 à
PARIS (15^{ème} arrondissement).

Virgile, Giacomo PAIS né le
4 juillet 2023 à Rambouillet
(Yvelines)

Eugénie, Brune YERMAKOFF
LIVA née le 29 mars 2024 à
Rambouillet (Yvelines).

Charles, François, Joël
GRAZILHON et Fernanda MORSE
VALENTE CASTRO mariés
le 22 juillet 2023 à Clairefontaine

DÉCÈS

Toutes nos condoléances aux
familles de :

Marc LOLLIEU décédé le 27 mai
2023 à Clairefontaine.

Françoise PAUL DAUPHIN
décédée le 31 juillet 2023 à Paris
et Gabriel PAUL DAUPHIN
décédé le 24 mars 2024 à Paris.

Aïcha DEMAY décédée
le 6 février 2024 à Paris.

Marie-Andrée DE RANCOURT
DE MIMERAND décédée
le 8 mars 2024 à La Ferté Saint
Aubin.

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur à :

Michaël, Claude, Albert ORU
et Virginie OLIVEIRA mariés
le 3 juin 2023 à Clairefontaine

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi 9h00-12h00 - Mardi 9h00-12h00
Jeudi 9h00-12h00 - Vendredi 9h00-12h00

Permanences des samedis

Mai : 4 & 25
Juin : 8 & 22
Juillet : 5